

CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du mercredi 11 janvier 2023, à 18 H 00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.

Présents : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Ludovic BOUZON, Jean-Charles TODESCHINI, Maryvonne ETALLAZ, Adjoints ; Yoann FALABREGUE, Stéphanie BEIN, Carole PERRIER, Jérémy BERTEAUX, Aurélie BERNASCONI, Éric VALMAS, Robin ZARUCCHI, Conseillers.

Absent(e)s représenté(e)s : Gilles FAVRE par Jacques VIALON, Béatrice MONTORO par Maryvonne ETALLAZ, Gwendoline MILET par Jérémy BERTEAUX.

Absente excusée : Christine MARTIN.

M. Robin ZARUCCHI a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu des délégations du Maire

Dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a consentie, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

- Bail commercial de la Boucherie CHAPUIS : gratuité loyers ;
- Bail garage Boucherie CHAPUIS : gratuité loyers.

Délibérations

- ❖ Accepte l'annulation de la délibération n°DEL2022-11-056 du 25 novembre 2022 relative au versement d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune à la CCPB.
- ❖ Prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes concernant la gestion de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au cours des exercices 2015 et suivants et de la tenue du débat portant sur le rapport et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les délibérations précitées ont été votées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Commission administration financière

- ❖ Etat sur la trésorerie de la commune.

Commission administration technique

- ❖ Travaux réalisés :
 - Installation d'un grillage sur le mur vers le terrain de football et sur le parapet du Pont d'Enfer pour sécurisation ;
 - Installation d'une glissière de sécurité rue de la Fruitière et remplacement de la glissière de sécurité chemin de Ménéchar par l'entreprise AXIMUM
- ❖ Travaux en cours :
 - Rénovation appartement de la mairie :
 - Remplacement chauffage par LANCIA ;
 - Mise aux normes électrique par TECH'ELEC.
 - Accessibilité du bâtiment mairie-école :
 - Réunion de préparation de chantier le 13/12/2022 ;
 - Commencement des travaux initialement prévu le 16/01/2023, avancé au 13/01/2023 ;
 - Déménagement des locaux de la mairie à l'agence postale avant le 16/01/2023.

- ❖ Travaux à venir :
 - Création d'une zone limitée à 30 km/h dans le centre du village (de l'entrée du village côté Chézery-Forens jusqu'à l'ancien hôtel Tournier englobant la rue Sous-Massan) : installation des panneaux, marquage au sol, ...
 - Projet d'installation d'un parc aménagé pour les enfants sur le terrain derrière l'agence postale : la commission en charge de ce projet doit se réunir prochainement ;
 - Réparation du muret de la place de la Fontaine ;
 - Travaux sur désordre du réseau d'eau pluvial au Bordaz en lien avec la Régie des Eaux ;
 - Chemin du Sapin : curage des fossés et des caniveaux.

Commission administration civile

- ❖ Bons d'achats aînés et colis maisons de retraite et MARPA :
 - Très bons retours.
- ❖ Cérémonie des vœux 2023 du maire :
 - La cérémonie se déroulera le 13 janvier 2023 à la salle des fêtes à 19h00 ;
 - La Boulangerie PONSARD et l'Épicerie VIVAL confectionneront le buffet.
- ❖ Repas des aînés 2023 :
 - Les habitants de résidence principale et secondaire de Champfromier seront conviés au traditionnel repas des aînés prévu le 23 avril 2023 à la salle des fêtes.
- ❖ Nettoyage de printemps 2023 :
 - Le dimanche 26 mars 2023 se déroulera le nettoyage de printemps. Le rendez-vous sera donné sur la place de la Fontaine à 9h00.
- ❖ Bulletin communal :
 - La commission en charge de la rédaction du bulletin municipal se réunira le vendredi 23 février 2023 à 19h00.
- ❖ Fête du village 2023 :
 - Une réunion de préparation de la prochaine fête du village se tiendra le 27 janvier 2023 à 19h00. Les représentants des différentes associations en charge de l'organisation de cette fête sont conviés ainsi qu'un représentant du conseil municipal.

Commission administration urbanisme

Dossiers d'Urbanisme

- Déclarations préalables :
 - Monsieur Jean-Pierre TRUCHE : Installation de volets roulants blancs, parcelle cadastrée AC 304, 703 route des Burgondes ;
 - HOMELOG SAS : Installation de 10 panneaux photovoltaïques, parcelles cadastrées AB 48, 50, 51, et 541 au 234 route du Bordaz ;
 - Monsieur Gilles FAVRE : Installation de 17 panneaux photovoltaïques, parcelle cadastrée D 1528, 97 chemin des Géorenes ;
 - Madame Françoise GAUCHER : Construction d'un abri pour voiture, parcelle cadastrée C 1363, 916 route de Monnetier ;
 - VEOLI PLUS : Installation de panneaux solaires, parcelle cadastrée AB 198, 554 rue de l'Église ;
 - Monsieur Cédric DEVAUD : Création d'une murette de délimitation de terrain, parcelle cadastrée AC 351, 259 rue de l'Église.

- Permis de Construire :
 - Monsieur Benjamin LAVIGNE : Rénovation d'une ancienne grange en habitation, parcelle cadastrée ZC 379, hameau de Communal.

Sujets et informations divers :

- ❖ L'échange de terrains entre M. Bernard CORTINOVIS-Secours Catholique et la commune de Champfromier a été acté le 1^{er} décembre 2022 (liaison village/MARPA) ;
- ❖ Des éventuels repreneurs du bar de la Fontaine ont été reçus à la mairie pour présenter leur projet. Dans les deux cas, il s'agit de développer le commerce à travers la restauration. Une mise aux normes sera nécessaire. Compte-tenu de l'investissement par ailleurs important du repreneur potentiel, la commune accepte de prendre en charge la mise en conformité de la cuisine aux normes sanitaires et sécurité.
- ❖ Boulangerie PONSARD : afin d'accompagner ce commerce touché par l'explosion des coûts de l'énergie, notamment de l'électricité fin 2022, la commune décide de suspendre la facturation des loyers de la boulangerie, tant que la situation ne sera pas éclaircie avec un retour à un prix du kwh (acceptable) gérable ;
- ❖ Depuis quelques semaines, des incivilités se produisent sur la commune, notamment des tags sur les murs des bâtiments de la société AKWEL et des incendies de poubelles de celle-ci. Un feu de poubelle a eu lieu contre la salle des fêtes tout proche de la citerne à gaz. La gendarmerie a été alertée de ces incivilités.
- ❖ Salle des fêtes : les élus signalent la dégradation de l'état du parquet. Le ponçage et la vitrification sont à faire chiffrer. Ces travaux seront réalisés après la mise en conformité du bâtiment.

Séance levée à 20h20.